

# **UD-UNSA Mayotte**

Le Jeudi 19 juin 2014

9 H 45

Préfecture de Mamoudzou

# Compte rendu d'Entretien

#### Personnes présentes :

Mme Marie-Emmanuelle ASSIDON Conseillère spéciale auprès du Ministre de l'Intérieur ; M. Philippe LAYCURAS Secrétaire général pour les affaires économiques et régionales de Mayotte.

M. DONNEAU Bernard Secrétaire départemental de A&I-Unsa; M. LEPAS Thierry Secrétaire départemental de L'UFAP-UNSA; M. RIDJALI OILI Attoumani et M. LESCORNEL David Secrétaires départementaux de l'UNSA-POLICE; M. Saïd Halidi AMBDIRAHAMANE Synapse-UNSA; M. Jean-Luc André ROBERT Secrétaire départemental de l'UD-UNSA Mayotte et Secrétaire général de l'UNSA-éducation.

Le plan de l'entretien est axé sur trois volets :

- 1. Les implications de la départementalisation de Mayotte sur les statuts des fonctionnaires d'état exerçant sur l'ile.
- 2. Le plan sécuritaire de police
- 3. Le plan sécuritaire de santé
  - 1. Les implications de la départementalisation de Mayotte sur les statuts des fonctionnaires d'état exerçant sur l'ile :

Il est fait état de la dégradation de l'attractivité de Mayotte, tant sur le plan de la climatologie, du travail, de l'insécurité, de la vie chère, de la santé etc. L'exemple de la constante augmentation du taux de l'effectif du personnel contractuel enseignant a été cité comme étant une conséquence de cette attractivité en baisse.

La mise en place de la départementalisation de Mayotte le 31 mars 2011, qui était une promesse électorale, s'effectue tardivement et avec effet rétroactif.

C'est-à-dire que 3 ans après cette départementalisation, on ne peut toujours pas en mesurer les conséquences.

La négociation du 10 juin 2013 a été l'occasion de discuter sur le montant de l'indexation, mais rien n'a été négocié sur le changement de statut que devait nécessairement apporter cette départementalisation.

La période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ne comprend que l'adaptation de ce taux d'indexation.

Il a été cité l'exemple du changement de la bonification retraite à partir du 31 mars 2011, ce qui modifie rétroactivement le calcul de collègues déjà retraités. De l'imposition sur l'indemnité d'éloignement etc. La période transitoire aurait du intervenir pour lisser tous ces changements, pas uniquement sur le tau.

De ces faits, le fonctionnaire d'état considère qu'il y a eu changement de contrat (contrat moral s'entend) en cours de route, et de manière rétroactive. Il y a perte de confiance du fonctionnaire envers son administration. Le signal fort est que tout peut changer du jour au lendemain.

Par ailleurs, il a été soulevé les difficultés de retour au pays (Centre d'Intérêt Matériel et Moral). Ces retours sont mal documentés, parfois impossible à obtenir. Mayotte terre de mission!

Nous sommes bien conscient des difficultés financières de notre pays, mais nous trouvons que les solutions apportées sont maladroites, voire contre productives.

# 2. Le plan sécuritaire de police

Pour introduire ce sujet, il a été exposé la situation de gangs de jeunes, parfois plus ou non scolarisés, qui règlent leurs comptes à l'intérieur des établissements scolaires, sans que le chef d'établissement puisse faire face par manque d'effectif. Il a été cité en exemple le jeune de 17 ans, mort poignardé le 28/02/2012, dans l'enceinte du Lycée Younoussa Bamana de Mamoudzou.

L'UNSA-POLICE explique qu'il y a une montée sensible de la délinquance, en nette augmentation depuis les événements sociaux de novembre 2011, en conséquence les conditions d'exercice de maintient de l'ordre se dégradent d'années en années. Les zones d'interventions sont souvent inaccessibles, profitant ainsi aux malfaiteurs. Il serait souhaitable de pouvoir utiliser des véhicules tout terrain pour assurer ces poursuites.

Insuffisance de moyen de communication et de personnel. On demande la Mise en place d'un concours déconcentré pour les jeunes issus de MAYOTTE, qui souvent font preuve de forte motivation.

On regrette la suppression de la brigade maritime qui avait entre autre vocation de limiter l'invasion de Kwassas. Le démantèlement du trafic des moteurs « hors bord » recyclés et réutilisés par les « passeurs ». Mayotte peut devenir à termes un nouvel « Lampedusa ».

Puis suivent des revendications statutaires concernant la situation administrative des agents de police.

## 3. Le plan sécuritaire de santé

Il a été exposé la situation de Mayotte sur le plan de la santé, le manque de médecins, hôpital sous dimensionné, les épidémies de chikungunya et de la dengue.

Par la lecture d'un document de notre collègue du Synapse-UNSA, Il a été évoqué la situation du personnel de l'ARS.

A titre d'exemple, la situation des collègues qui ont travaillés avec des produits nocifs (phytosanitaires) sans protection, occasionnant des situations de santé dégradées.

La titularisation passant par un corps transitoire, laisse en suspens bien des problèmes, comme la non prise en compte de l'ancienneté. Etc.

Intervention de l'UFAP, pour expliquer que la Maison d'Arrêt fonctionne à crédit. D'ailleurs aujourd'hui il y a une manifestation avec blocage de son accès. En ce qui concerne le corps transitoire pour la titularisation, il perdurera jusqu'en 2017 au lieu de s'achever en 2015, ce qui est en contradiction avec les annonces de Mme la Ministre de la Réforme.

### 4. Conclusion

Mme la Conseillère spéciale prend la parole en guise de conclusion, pour faire un résumer de ce qui a été évoqué lors de cet entretien.

Elle n'a pas de réponse sur tout pour le moment, mais des informations seront adressées à qui de droit, pour informer et finaliser une solution.

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Luc André ROBERT